

Opération argent de poche aux vacances de Pâques

Gwenaëlle Martin, la conseillère déléguée en charge de la jeunesse, a proposé que la commune adhère au dispositif « argent de poche ».

Cette action permet de proposer à des jeunes de participer à des petits chantiers dans la commune pendant les congés scolaires. En contrepartie, ils sont indemnisés en argent de poche.

À Saint-Hélen, des missions de trois heures sur une demi-journée, dont l'indemnisation est fixée à 15 € par mission, seront proposées aux jeunes nés en 1999 et 2000. Elles seront encadrées par le personnel communal ou les élus, et ont pour cadre l'accueil, l'entretien des es-

paces verts, des travaux de peinture ou de nettoyage de matériel, le tri ou le classement d'archives, des inventaires, par exemple.

Un contrat de travail sera signé pour chacune des missions. Les conseillers ont validé le dispositif et un budget prévisionnel de 600 € correspondant à une quarantaine de missions a été acté. Une régie d'avance sera créée afin de permettre le versement de l'indemnisation aux jeunes. Les chantiers pourraient débuter dès les vacances de Pâques.

Une réunion d'information est proposée, le 25 février, à 14 h 30, à la mairie pour les jeunes concernés